

**COMITE DU SIVOM DE L'ABADIE DU Mardi 25 juin 2019**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

**II- FINANCES**

**1- Compte Administratif 2018**

Où l'exposé de Monsieur SALLES Rudy et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité d'approuver :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses	<b>293 997.10 €</b>
Recettes	<b>363 660.52 €</b>
Excédent de fonctionnement 2018	<b>69 663.42 €</b>
<b>Excédent reporté</b>	<b>103 529.74 €</b>
Excédent global de fonctionnement de clôture d'exercice	<b>173 193.16 €</b>

**Section d'investissement**

Dépenses	<b>143 131.06 €</b>
Recettes	<b>287 527.03 €</b>
Excédent d'investissement 2018	<b>144 395.97 €</b>
Déficit d'investissement reporté	<b>106 210.12 €</b>
<b>Excédent global d'investissement de clôture d'exercice</b>	
<b>38 185.85 €</b>	

L'excédent de clôture 2018 toutes sections confondues s'élève à : **211 379.01 €**

**2- Compte de Gestion 2018 :**

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité d'approuver :

**- le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018, par Madame BONNAUD Receveur du syndicat et Trésorière de Levens.**

**3- Subventions aux associations 2019**

Où l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

**- D'attribuer, pour l'exercice 2019, pour chaque association, qui a fourni le dossier réglementaire, une subvention conformément au tableau ci-dessous, ainsi que l'ensemble des prestations matérielles énoncées ci-après :**

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subvention 2018</b>	<b>Aide sollicitée</b>	<b>Aide financière proposée</b>
Académie des traditions abadiennes	600,00	600,00	600,00
Club bouliste Abadie	2 200,00	2 000,00	2 000,00
Comité de défense intérêts de l'Abadie	200,00	400,00	200,00
Comité permanent des fêtes de l'Abadie	1 500,00	1 500,00	1 500,00
Coopérative scolaire Jean de la Fontaine	1 400,00	1 342,00	1 400,00
Office intercommunal de l'Abadie	1 000,00	1 000,00	1 000 ,00
Tennis club Abadie / St-André	2 700,00	2 700,00	2 700,00
<b>TOTAL</b>	<b>9 600,00</b>	<b>9 542,00</b>	<b>9 400,00</b>

#### 4- Tarification petite ferme

Ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- **De fixer les tarifs suivants pour les accueils à la petite ferme :**

##### Groupes :

- 20 € par tranche d'1 à 10 enfants sera appliqué aux associations, écoles, groupes d'ALSH ne relevant pas du territoire du SIVoM de l'Abadie, prestation pour ½ journée d'animation.
- Gratuité à l'encadrement de ces groupes
- Gratuité pour les groupes relevant du SIVoM de l'Abadie

##### Stage « Petit Fermier » :

- 10 € par jour, par enfant, pour l'inscription à un stage « petit fermier » lors de l'organisation d'un stage porté par la Petite Ferme
- En cas de stage « petit fermier » organisé par l'intermédiaire d'un ALSH géré par le SIVoM Val de Banquière, la tarification sera celle appliquée sur l'ALSH (Cf procès-verbal des délibérations du Comité du SIVoM du 22 octobre 2015)

##### « Samedi en famille » (réseau parentalité délibération du 16.10.2017) :

- 5 € par adulte pour l'inscription à une journée « samedi en famille »
- Gratuité pour les enfants
- Animation à la journée (9 h 00 – 15 h) avec la mise en place par l'équipe des animateurs d'ateliers de soins et nourrissage des animaux, de bricolage et de travail manuel.

### **IV- RESSOURCES HUMAINES**

#### 1 – Emploi du Directeur Général des Services

Ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Comité à l'unanimité :

- **Prend acte de l'ensemble des observations transmises au représentant de l'Etat,**
- **Confirme et entérine la future modification de la direction du Syndicat au départ de l'actuel Directeur Général des Services.**

- **Prendra, lors d'une réunion du Comité, une nouvelle délibération reprenant l'historique des décisions relatives à ce poste depuis 1987 si besoin était précisé par la Préfecture**

## **2 – Recrutement emplois aidés**

Ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- **De créer 5 postes via le recours au dispositif des contrats d'accompagnement dans l'emploi – parcours emploi compétences.**

## **3 – Recrutement agents vacataires**

Ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- **De créer 5 postes d'intervenants par le biais de contrats de vacations, pour répondre à des besoins ponctuels des services du Syndicat.**

**LE PRESIDENT**

**D.SARETTA**

**AFFICHE LE 09/07/2019**